

MAIRIE DE GOMETZ LA VILLE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUIN 2015

L'an deux mil quinze le trois juin à vingt heures quarante cinq, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du Conseil en séance publique ordinaire, sous la présidence de Bernard JACQUEMARD, Maire.

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MARIAUD, A. MAZINGUE-DESAILLY, C. MONIS-ARRAIOL, R. PESCHEUX, B. VIOLETTE, E. WERFELI.

Absents excusés :

P. BOULET pouvoir à C. MONIS-ARRAIOL
J. VILLALON pouvoir à B. JACQUEMARD
E. GUYOT, A. PINCHEMAILLE

Madame Edwige HUOT-MARCHAND a été désignée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

1 – Modification de la délibération du 7/04/15 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour la restauration collective
Questions diverses

La séance est ouverte à 20 H 50.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Projet d'implantation d'une aire de grand passage sur le territoire de la commune de Gometz le Châtel en limite de Gometz la Ville prévu par la prefecture de l'Essonne lors de la réunion du 20 avril 2015.

ADOPTE à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

RETIRE la délibération du 7 avril 2015 en tant qu'elle désigne Mmes MAZINGUE-DESAILLY et WERFELI comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande,

DESIGNE comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande :

Membre titulaire : Bernard JACQUEMARD

Membre suppléant : Jérôme VILLALON

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au projet d'implantation d'une aire de grand passage sur le territoire de la commune de Gometz le Châtel en limite de Gometz la Ville prévu par la prefecture de l'Essonne lors de la réunion du 20 avril 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

En Mairie le 8 juin 2015

Le Maire,
Bernard JACQUEMARD.